Image not found or type unknown

Renseignements, statut

Par **Hindee**, le **02/07/2025** à **16:03**

Bonjour,

J’ai obtenu une carte de séjour de 4 ans au titre de la protection subsidiaire. À son renouvellement, la préfecture m’a délivré une carte de résident de 10 ans sans mention de protection subsidiaire. Depuis, j’ai pu obtenir un passeport algérien sans difficulté.

Je souhaite savoir si, juridiquement, je suis toujours bénéficiaire de la protection subsidiaire ou si mon statut a officiellement changé (résidente de droit commun).

Merci d’avance pour votre éclairage.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés